



ARRÊTÉ 2026/0185/PM

Portant sur une restriction à la circulation et une interdiction au stationnement
Travaux de suppression branchement gaz
SCI les Jardins de Marie – Impasse du Genièvre

Place de la Liberté
BP 25
83210 LA FARLEDE
Tél. : 04 94 27 85 85
Fax : 04 94 27 85 70

mairie@lafarledede.fr
www.lafarledede.fr

Yves Palmieri
MAIRE DE LA FARLEDE

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication sur le
site internet de la
Commune le :

24/02/2026



Pour le Maire, par
délégation,

Nous, Yves PALMIERI, Maire de la ville de LA FARLEDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et suivants, et L 2213-1 à L 2213-2 ;

VU le Code pénal, notamment l'article R.610-5 ;

VU le Code de la route, notamment les articles L.411-1, R110-1, R411-1 à R 411-8 ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté **2021PM/DGS/058** portant réglementation de la circulation et du stationnement, **rue Pierre Gilles de Gennes**, en date du 18/01/2021.

VU la permission de voirie **N°2026-PV-0025** en date du **9/02/2026**.

VU la demande en date du **18/02/2026** de **Monsieur PUCCINELLI G.** la société **VACOTRA**, sise Zac Gavarry – 83260 LA CRAU, afin de réaliser des travaux de suppression branchement gaz, **SCI Les Jardins de Marie – Impasse du Genièvre**.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux mentionnés ci-dessus.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de restreindre la circulation et d'interdire le stationnement dans l'emprise des travaux, afin de faciliter le bon déroulement des travaux.

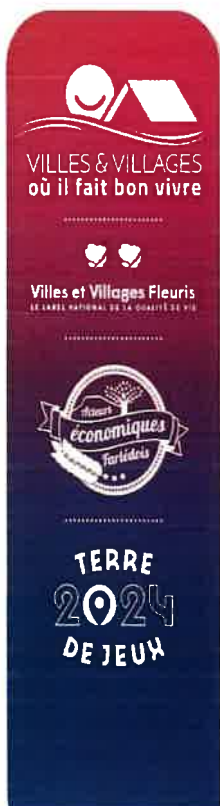
ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison des travaux mentionnés ci-dessus, la circulation est restreinte et le stationnement est interdit, **SCI Les Jardins de Marie – Impasse du Genièvre**, dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : Cette restriction à la circulation et cette interdiction au stationnement prennent effet à compter du **lundi 23 février 2026** pour une période de **5 jours**.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, sera mise en place par le pétitionnaire et sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8)

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.



ARTICLE 5 : Le présent arrêté est publié conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6 : Les travaux devront être effectués dans les règles de l'art, prévoir la finition en enrobé dans la même épaisseur que l'existant avec un épaulement de 20 cm de part et d'autre de la tranchée, prévoir la mise en place d'un joint à émulsion.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de La Farlède, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Farlède sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté est transmise au pétitionnaire.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à la Farlède.



**Monsieur le Maire
Yves PALMIERI**

ARR 2026 0185 P7



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **VACOTRA** Prénom :
Dénomination : Représenté par : **PUCCINELLI G**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
ZAC GAVARRY
Code postal **83260** Localité : **LA CRAU** Pays :
Téléphone **04.94.00.42.50** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **vacotra-sa@wanadoo.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
SCI LES JARDINS DE MARIE - IMPASSE GENIEVRE
Code postal **83210** Localité : **LA FARLEDE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
SUPPRESSION BRANCHEMENT GAZ (AFFAIRE 0201735513)
Date prévue de début des travaux : **23/02/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **5** Date de début de réglementation **23/02/2026**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3m**
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) ..

INTERDICTION DE

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

DEMANDE DEROGATION POIDS LOURDS >19T

→ AR2 2026 0186 P17

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : LA CRAU

18/02/2026

Nom : PUCCINELLI G Prénom : Qualité : Responsable du chantier

CADASTRE

201738765 - SCI LES JARDINS DE MARIE B - *Impasse Gda. Seniam* 83210 LA FARLEDE

143 - Feuille 000 AY 01 - Commune : LA FARLEDE (83)



lees en projection.
sées géographiques.
RGF93/CCL3
WGS84 (GPS)
X=1947999.70 Y=222013.72
DMS (43° 9' 27" N - 6° 3' 0" E) - Latitude = 43.157637 N - Longitude = 6.050136 E